

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 novembre 2023

N° VA_DEL2023_141

Objet : Autorisation de signer les marchés publics

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Dominique GUERIN étant absent.

1/ Accord-cadre « travaux d'entretien des bâtiments communaux »

Cet accord-cadre est relatif à des travaux d'entretien des bâtiments communaux.

L'accord précédent arrivant à terme, il est nécessaire de renouveler ce marché.

Conformément à l'article R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, la procédure choisie est la procédure adaptée.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, encadré par un montant maximum, réparti comme suit :

Lots	Description	Montants maximum annuels HT	Montants maximum pour la durée du marché HT
N°1	Maçonnerie, terrassement, plâtrerie, carrelage, faïence	20 000 €	80 000 €
N°2	Plomberie, sanitaires	30 000 €	120 000 €
N°3	Menuiserie bois, aluminium et PVC	30 000 €	120 000 €
N°4	Vitrierie, miroiterie	40 000 €	160 000 €
N°5	Couverture, zinguerie	55 000 €	220 000 €
N°6	Étanchéité	75 000 €	300 000 €

L'accord-cadre est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois et une fin maximale le 31 décembre 2027.

Le lot 1 : Maçonnerie, terrassement, plâtrerie, carrelage, faïence est déclaré sans suite pour absence de concurrence.

Le lot 4 sera attribué lors d'un prochain conseil municipal.

Les critères de jugement des offres, commun à tous les lots, sont les suivants :

- **Critère n°1 - Prix : 50%**
 - Sous-critère n° 1.1 - BPU 40%
 - Sous critère n° 1.2 - Coût horaire : 10%
- **Critère n°2 - Valeur technique : 40%**
 - Sous-critère n° 2.1 – Moyens techniques (outillages, échelles...) : 10%
 - Sous critère n° 2.2 – Moyens humains (nombre de personnes dédiées au marché, qualifications) : 10%
 - Sous critère n° 2.3 – Qualité des matériaux proposés (marques, caractéristiques) : 5%
 - Sous critère n° 2.4 – Sécurité mise en œuvre (EPI, formations) : 10%
 - Sous critère n° 2.5 – Certificats, agréments de l'entreprise : 5%
- **Critère n°3 – Ecologie/Environnement : 10%**
 - Sous-critère n° 3.1 – Recyclage et tri des déchets : 5%
 - Sous critère n° 3.2 – Politique environnementale mise en place : 5%

2/ Marché mixte de prestations d'effaçage de tags et graffitis

Le marché a pour objet le renouvellement du marché de nettoyage de tags sur l'ensemble de la Ville.

Conformément à l'article R. 2124-2 1° du Code de la commande publique, la procédure choisie est un appel d'offre ouvert.

La forme retenue pour l'exécution du marché est mixte. La partie 1 est traitée à prix forfaitaire. Pour la partie 2, la forme retenue est un marché à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire.

Le montant estimatif pour l'ensemble du marché est 120 000 € TTC soit 480 000 € TTC sur la durée du marché.

Le marché est reconductible de manière tacite 3 fois, par période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois et une fin maximale le 31 décembre 2027.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- **Critère n°1 - Techniques de nettoyage : 30%**
 - Sous-critère n° 1-1 : Matériels proposés : 15 %
 - Sous critère n° 1-2 : La méthode utilisée selon le support : 15 %
- **Critère n° 2 – Montant de l'offre : 45%**
- **Critère 3 - Critères environnementaux : 20 %**
 - Sous-critère n° 3-1 : Type de véhicules et conduite : 5%
 - Sous-critère n° 3-2 : Matériels utilisés : 5%
 - Sous-critère n° 3-3 : Eliminations des déchets 5 %
 - Sous-critère n° 3-4 : Produits utilisés : 5%
- **Critère 4 : Performance de l'outil informatique de géolocalisation : 5%**

Après avis de la Commission d'appel d'offre (CAO) du lundi 6 novembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser M. le Maire à signer l'accord de travaux d'entretien des bâtiments communaux et le marché mixte de prestations d'effaçage de tags et graffitis avec les entreprises attributaires dans les conditions définies dans le tableau annexé ;
- de prendre acte de la déclaration sans suite du lot 1 de l'accord cadre de travaux d'entretien des bâtiments communaux ;
- d'imputer les dépenses aux comptes correspondants dans la limite des crédits budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 10 novembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231107-198708-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 8 novembre 2023

ANNEXE D'ATTRIBUTION

Intitulé des procédures	Lots	Attributaires	C.P.	Villes	Montants du marché
Travaux d'entretien des bâtiments communaux	Lot 2- Plomberie, sanitaires	Meersschaert	59100	ROUBAIX	Montant maximum annuel en € HT 30 000 € soit 120 000 € pour la durée de l'accord cadre
	Lot 3 – Menuiserie bois, aluminium et PVC	Delepierre	59510	HEM	Montant maximum annuel en € HT 30 000 € soit 120 000 € pour la durée de l'accord cadre
	Lot 5 - Couverture, zinguerie	Delporte	59100	ROUBAIX	Montant maximum annuel en € HT 55 000 € soit 220 000 € pour la durée de l'accord cadre
	Lot 6 – Etanchéité	Delporte	59100	ROUBAIX	Montant maximum annuel en € HT 75 000 € soit 300 000 € pour la durée de l'accord cadre

Intitulé des procédures	Attributaires	C.P.	Villes	Montant de l'offre Partie 1 en € HT	Partie 2 Taux horaire en € HT
Prestation d'effaçage de tags et graffitis	Stop Graff Propreté urbaine	59120	LOOS	48 876 € HT	30,58 € HT